

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 04 - 08

**Séance du 14 avril 2015**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le quatorze avril,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**COMMISSION  
COMMUNALE POUR  
L'ACCESSIBILITE**

**RAPPORT ANNUEL 2014**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 26 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée de représentants de la Commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au Conseil Municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède

Prend acte du rapport qui lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE  
POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

**Ville de Saint Cyr sur mer**

**Année 2014**

# THEMATIQUES

- 1. **Données générales**.....
- 2. **Voirie et espaces publics**.....
- 3. **Cadre bâti – Établissement recevant du public**.....

## **1. Données générales**

### 1.1. Informations administratives de la CAPH

Par délibération en date du 26 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et a adopté la composition de cette commission.

La commission communale de la Ville de Saint Cyr sur mer regroupe le Collège des élus, le collège des représentants de l'Administration Municipale, le Collège des représentants d'Associations, le Collège d'Association d'usagers.

## **2. Voirie et espaces publics**

### 2.1. État des travaux réalisés au 31 décembre 2014

La commune a réalisé les travaux suivants :

- La création d'un plateau traversant piétons rue Rodin.
- La création d'un plateau traversant piétons avenue des Tropiques.
- La création d'un plateau traversant piétons avenue Maréchal Juin
- La sécurisation d'un cheminement piéton boulevard de la plage.
- L'aménagement d'un trottoir avenue d'Arquier.
- La sécurisation du cheminement piéton allée des Sycomores.
- La mise aux normes des escaliers de la Rambla.

- La mise aux normes des escaliers de l'hôtel de ville
- La mise aux normes des escaliers de la plage des Lecques (2ème phase).
- La création d'un passage protégé avenue du 8 mai 1945.
- La création d'un passage protégé route de la Cadière.
- La pose de dispositifs au sol pour malvoyants Boulevard Ventre

### **3. Cadre bâti – Etablissements recevant du public**

#### 3.1. État des travaux réalisés au 31 décembre 2014

La commune a réalisé les travaux suivants :

- La création de sanitaires handicapés au Centre d'art.
- La mise en accessibilité des sanitaires du square Ferrié (2<sup>ème</sup> tranche).

\* \* \* \* \*